

# Contre la peine de mort, j'agis pour la libération de Salman Al-Awdah

*Avec l'arrivée en 2015 de Salman Al-Saoud et de son fils le Prince héritier Mohammed Ben Salman, à la tête du royaume, le triste record de 184 personnes exécutées a été atteint en 2019. Salman Al-Awdah, un religieux très populaire, est enfermé dans les geôles saoudiennes depuis 3 ans et risque la peine de mort.*



Depuis 2017, des vagues d'arrestations ont déferlé sur l'Arabie Saoudite. Le régime fait taire les voix qui s'élèvent pour le critiquer. Le prédicateur religieux Salman Al-Awdah est une des victimes de ce régime autoritaire et violent. Arrêté en septembre 2017 sans mandat ni motif, Salman est resté dans les prisons saoudiennes pendant un an sans pouvoir consulter d'avocats. Enchaîné, menotté, torturé, mis à l'isolement, ce n'est que le premier jour de son procès, le 4 septembre 2018, qu'il est présenté à un juge. Il apprend à cette occasion les 37 charges retenues contre lui et la réquisition du procureur : la peine de mort. Ce n'est qu'à cette date qu'il peut enfin s'entretenir avec son avocat, sans pouvoir toutefois le consulter régulièrement.

## **Une cour pénale spéciale pour contourner les droits de la défense**

Salman Al-Awdah est poursuivi devant la Cour pénale spéciale de Ryad, normalement en charge des affaires terroristes. En réalité, cette cour, spécialement créée pour contourner les droits de la défense et le droit à un procès équitable, est utilisée pour poursuivre et condamner les opposants et militants critiques du royaume. La procédure pénale devant cette juridiction spéciale écarte ainsi plusieurs garanties présentes devant les tribunaux saoudiens ordinaires, déjà très en deçà des standards du droit international des droits

humains : pas d'accès à un avocat en détention préventive, audiences secrètes qui entraînent ni couverture des médias, ni observateurs, ni annonces officielles des décisions des juges. Auxquelles s'ajoutent pour les avocats l'impossibilité de disposer de notes écrites

pour soutenir leur plaidoirie pendant les audiences et l'interdiction d'échanger avec les médias ou tout interlocuteur extérieur au procès...

### **Un régime qui menace et enferme les avocats des prisonniers de conscience**

Cynique et cruel, le régime saoudien prend également soin d'emprisonner les avocats spécialisés dans la défense des prisonniers de conscience. Ceux qui acceptent encore de défendre ces détenus sont soumis à d'intenses pressions et risquent d'être arrêtés à leur tour. C'est la raison pour laquelle leur anonymat est généralement préservé. Il est de ce fait difficile pour les familles de victimes de trouver des avocats saoudiens prêts à les défendre lorsqu'il s'agit de militants des droits humains ou d'opposants politiques. En enfermant et menaçant les avocats et en ayant recours à des audiences secrètes, le pouvoir s'assure de contrôler la manière dont les procès sont rapportés dans la presse saoudienne et de limiter la couverture internationale de ces affaires.

L'ACAT se mobilise pour que Salman Al-Awdah soit libéré au plus vite et sans condition.

[Je télécharge la lettre d'interpellation](#)

.....  
.....  
.....  
France

S. E. Monsieur Abdulaziz Alwasil  
Ambassadeur et Représentant permanent  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève  
Route de Lausanne 263  
1292 Chambésy, Genève  
SUISSE

A ....., le ...../...../2020

Monsieur l'Ambassadeur,

Je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations sur le sort de Salman Al-Awdah, arrêté en septembre 2017 pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions, et toujours détenu depuis. Le ministère public le charge de 37 chefs d'accusation et requiert la peine de mort. Ses conditions de détention sont extrêmement difficiles et il a dû être hospitalisé en raison des mauvais traitements subis.

Dans ce contexte, je vous appelle à :

- faire en sorte que la peine de mort ne soit plus requise contre Salman Al-Awdah,
- veiller à ce que l'ensemble des charges engagées à son encontre soient abandonnées,
- à le libérer au plus vite et sans condition,
- mettre fin aux interdictions et à tout type de harcèlement à l'encontre de sa famille sur le territoire saoudien comme à l'étranger.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'expression de ma haute considération.